

**BULLETIN D'ADHÉSION MÉCÈNE INDIVIDUEL / SAISON 2023-2024**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

**Je souhaite apporter mon soutien au Cercle des Partenaires des Bouffes du Nord et de l'Athénée en tant que :**

Membre à hauteur de 300 €  
Coût après réduction d'impôt : 102 € après déduction IRPP

Parrain à hauteur de 500 €  
Coût après réduction d'impôt : 170 € après déduction IRPP

Ami à hauteur de 1 000 €  
Coût après réduction d'impôt : 340 € après déduction IRPP

Bienfaiteur à hauteur de 3 000 €  
Coût après réduction d'impôt : 1020 € après déduction IRPP

Grand Bienfaiteur à hauteur de 5 000 €  
Coût après réduction d'impôt : 1700 € après déduction IRPP

don libre de .....euros

**J'accepte d'être mentionné comme membre du Cercle des Partenaires dans les documents de communication du Théâtre des Bouffes du Nord et du Théâtre de l'Athénée**

Date :

Signature :

**Règlement par virement ou chèque, détail au verso**

**Bulletin à retourner à :**  
Cercle des Partenaires  
37bis boulevard de la Chapelle 75010 Paris

**Contact :**  
[cercle@athenee-bouffesdunord.fr](mailto:cercle@athenee-bouffesdunord.fr) / 01 53 05 19 37

## Versement au bénéfice :

### du Cercle des Partenaires :

virement bancaire sur le compte du Cercle des Partenaires  
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0143 3612 103 BIC : CCOPFRPPXXX

chèque bancaire à l'ordre de « Cercle des Partenaires »

Réduction fiscale sur l'IRPP de 66% du montant de votre don. Un reçu fiscal vous sera envoyé après le versement de votre don.

### de la Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet :

virement bancaire sur le compte de l'Académie des Beaux-Arts avec le libellé « Fondation des théâtres Bouffes du Nord / Athénée »  
IBAN : FR69 4003 10000 10000 2992 40K83 BIC : CDCGFRPPXXX

chèque bancaire à l'ordre de « Fondation Cercle des Partenaires - Académie des Beaux-Arts »

Réduction fiscale au choix :

- sur l'IRPP de 66% du montant de votre don
- sur l'IFI de 75% du montant de votre don

Un reçu fiscal vous sera envoyé après le versement de votre don.

## **Avantages fiscaux pour les donateurs imposables en France :**

### **Réduction fiscale de 66% sur l'impôt sur le revenu (IRPP)**

Les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt sur le revenu (IRPP) de 66% du montant de leur don dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. Si le plafond de 20% des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Organismes bénéficiaires éligibles à ce dispositif :

- Cercle des Partenaires
- Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet

### **Réduction fiscale de 75% sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**

Les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75% du montant de leur don dans la limite annuelle de 50 000 €.

Organisme bénéficiaire éligible à ce dispositif :

Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet

## **Avantages fiscaux pour les donateurs imposables dans un pays européen :**

Les donateurs imposables dans l'un des pays européens membres du réseau Transnational Giving Europe et souhaitant faire un don à la Fondation peuvent bénéficier des réductions fiscales de leur pays d'imposition par l'intermédiaire d'une fondation locale partenaire du réseau TGE. Contactez-nous pour tout renseignement.